



Conditions générales de vente de l'activité Formation

Au 01/01/2023

1. Désignation

SAS SHIVA SHAKTI TRAINING est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé Viclaire 73640 Sainte Foy Tarentaise. SAS SHIVA SHAKTI TRAINING conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises ou aux particuliers, en Savoie.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de SAS SHIVA SHAKTI TRAINING.
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : Opérateurs de compétences.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

3. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix, représentant les frais pédagogiques, sont indiqués dans le catalogue en ligne, sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. Ils sont valables jusqu'à 8 semaines à dater de la proposition faite au **CLIENT**. Ils sont communiqués en euros toute taxe comprise.

Une caution de 750 € est demandée à l'inscription. Celle-ci est remboursable moins des frais de 50 euros jusqu'à 8 semaines avant le début du stage.

Sous 8 semaines, le dépôt de garantie de 750 € n'est pas remboursable.

Le paiement intégral peut être effectué lors de l'inscription. Dans ce cas, un escompte pourra être consenti au client.

Il est également possible d'échelonner le paiement jusqu'à 5 versements supplémentaires au maximum après avoir versé l'acompte de 750€. Le paiement final devra être effectué au plus tard en mars de l'année suivant l'inscription. Le calendrier de paiement convenu doit être effectué 6 semaines avant la date de début du cours de formation.



Si les paiements s'étalent sur plusieurs mois, le premier de ces paiements doit être effectué avant le début du cours. Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement.

Tout retard de paiement portera de plein droit, après mise en demeure et jusqu'à parfait paiement, intérêts à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 7 points. (C.Com Art L. 441-6, al. 3).

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à SAS SHIVA SHAKTI TRAINING. En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING au **Client**. Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à SAS SHIVA SHAKTI TRAINING au plus tard 6 semaines avant le démarrage de la formation, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

4. Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le **Client** à SAS SHIVA SHAKTI TRAINING au moins 8 semaines avant le démarrage de la formation, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de SAS SHIVA SHAKTI TRAINING, et après accord éventuel de l'**OPCO**,
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**.

5. Annulation, absence ou interruption d'une formation

- En cas d'annulation de la formation par le Client, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :
 - si l'annulation intervient plus de 8 semaines avant le démarrage de la formation : la caution de 750€ sera remboursables déduite de 50€ pour frais.
 - si l'annulation intervient moins de 8 semaines avant le démarrage de la formation : la caution de 750€ ne sera pas remboursable.
- En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 7 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.
- En cas de réalisation partielle : par l'entreprise bénéficiaire ou/et l'organisme de formation : seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.
 - Toute formation débutée (après le premier weekend ou partie de formation) devrait être réglé en totalité, aucun règlement ne sera remboursé.

6. Horaires et accueil

Les formations, se déroulant sur des week-ends, sont intensives et débutent par un accueil le vendredi à partir de 14 heures et se finit le dimanche à partir de 16 heures. Ces horaires sont susceptibles d'être



modifiés en fonction d'événements indépendants de notre volonté. Un planning, avant le début du premier module, sera adressé au client avec les horaires exacts

Les formations se déroulent dans les locaux de "Pure Expérience" situé à :
Les Charmes 307 route Saint Germain 71240 JUGY.

Pour les formations qui se déroulent en dehors des locaux, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

7. Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à SAS SHIVA SHAKTI TRAINING ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. SAS SHIVA SHAKTI TRAINING peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

8. Devis et certificat de réalisation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING au **Client**. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à SAS SHIVA SHAKTI TRAINING par tout moyen à la convenance du **Client** : courrier postal, mail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre SAS SHIVA SHAKTI TRAINING, l'**OPCO** ou le **Client**.

A l'issue de la formation, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING remet un certificat de réalisation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires**.

SAS SHIVA SHAKTI TRAINING ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à SAS SHIVA SHAKTI TRAINING, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SAS SHIVA SHAKTI TRAINING.



10. Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de SAS SHIVA SHAKTI TRAINING. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

11. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

12. Confidentialité et communication

SAS SHIVA SHAKTI TRAINING, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING au **Client**.

SAS SHIVA SHAKTI TRAINING s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **Stagiaires**.

Cependant, le **Client** accepte d'être cité par SAS SHIVA SHAKTI TRAINING comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise SAS SHIVA SHAKTI TRAINING à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

13. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de SAS SHIVA SHAKTI TRAINING.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, SAS SHIVA SHAKTI TRAINING s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.



14. Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et SAS SHIVA SHAKTI TRAINING à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de sera seul compétent pour régler le litige.

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION - [27, avenue de la Libération - 42400 Saint-Chamond](#) »

Date & Signature